BULLETIN MUNICIPAL N°3

DÉCEMBRE 2020

La Plume Belvoisienne

VIE COMMUNALE

Pages 3 - 9

Conseils municipaux, Point commission, 11 novembre...

VIE LOCALE

PLUi-D

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Déplacements

Pages 10 - 11

Démarche PLUI-D, Budget participatif ...

VIE ASSOCIATIVE

AFMTÉLÉTHON

INNOVER POUR GUERIR

Pages 12 - 14

ADMR, Restos du Coeur, LL Nathan...

INFOS PRATIQUES

Pages 15 - 16

Déchets et objets encombrants, État civil et Chronique historique

Mairie - 29, place de l'Hôtel de Ville
79360 BEAUVOIR SUR NIORT
☎ 05.49.09.70.78
mairie-beauvoir@wanadoo.fr

Beauvoir sur Niort

SOMMAIRE

Éditorial du Maire..... 2

VIE COMMUNALE

11 Novembre..... 3
Atout vert..... 4
Des fleurs pour nos massifs..... 4
Fibre à l'horizon..... 4
Infos route..... 4
Infos CCAS..... 5
Point école..... 5
Point commission communication..... 6
Comptes-rendus conseils municipaux..... 7-8
Journée du développement durable..... 9
Le moulin de Rimbault..... 8
Décorations de Noël..... 9

VIE LOCALE

Travaux Intermarché..... 10
Participation citoyenne..... 10
Démarche PLUID..... 11
Budget participatif..... 11

VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale ADMR..... 12
Judo club..... 12
Restos du coeur..... 13
Association LL Nathan..... 13
Tennis club..... 14
Téléthon..... 14

INFOS PRATIQUES

Déchets, objets encombrants... 15
État civil..... 16
Chronique historique..... 16

UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LA COVID

Chères belvoisiennes, chers belvoisiens,

Noël et les fêtes de fin d'année sont généralement des temps conviviaux pour se retrouver en famille, entre amis et oublier les soucis de l'année. Il faut croire que cette année 2020 et le début d'année 2021 seront certainement différents de ce que nous avons pu connaitre jusqu'alors et marqueront chacun de nous par leur singularité : pas de grandes fêtes en perspective, des réunions limitées et la possibilité de se retrouver en mode "confinés". Mais qu'importe, si au final un vaccin est trouvé et que nous sortons de ces événements avec peut-être la volonté de profiter davantage des choses qui nous semblent importantes. Notre échelle de valeur évolue et nous permet d'apprécier la chance d'être en bonne santé.

Evoluer, transformer nos modes de consommation, peut-être est-ce là aussi un moyen de faire vivre nos commerçants et préserver nos commerces locaux. Une fois n'est pas coutume les commerçants de Beauvoir se sont mobilisés pour développer des services de "drive" leur permettant de résister à l'épidémie et assurant aux consommateurs de pouvoir profiter de leurs produits. Alors n'hésitez pas à les faire travailler !

Pendant cette période de confinement, **les actions de solidarité se sont poursuivies** en gardant le contact avec nos anciens grâce à des appels réguliers formulés par le CCAS. Certes, cette année, nous ne pourrons pas offrir le traditionnel "repas des anciens" mais celui-ci sera remplacé par des colis repas et des bons repas à utiliser chez nos restaurateurs, d'ici l'été. A travers cette initiative, la commune et le CCAS ont souhaité s'engager aux côtés des commerçants.

Les traditionnels vœux du maire de janvier ne pourront certainement pas être organisés et nous réfléchissons actuellement à la meilleure manière de les remplacer.

Nous nous souviendrons tous de 2020 ! Je formule le vœu que 2021 nous permette de nous retrouver, d'échanger et d'organiser des festivités.
Mais gardons le moral car l'optimisme est la meilleure manière de traverser cette crise sanitaire.

Des bonnes nouvelles concernent la commune : les projets inscrits dans le cadre du budget participatif du département ont été adoptés grâce au vote des internautes, la commune est éligible concernant plusieurs projets pour l'opération 1000 chantiers dans le cadre du plan de relance et les projets et travaux se poursuivent. Des travaux de voirie ont été effectués ces dernières semaines, les ventes de parcelles du lotissement du stade continuent et nous avançons sur nos projets de mandature.

Pour autant, **nos finances sont contraintes, comme a pu l'exposer le cabinet KPMG lors de la présentation publique de son rapport, le jeudi 22 octobre dernier, où vous étiez 80 à vous être déplacés.**

Les conséquences sont importantes pour la commune. Avec un excédent de clôture de 1.308 € en 2019, notre stock de dette est désormais voisin des niveaux de prudence recommandés (soit 7 années d'épargne). Le remboursement de cette dette, dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, conduit la commune à voir chuter de 70% entre 2014 et 2019 son autofinancement net disponible, impactant ainsi la réalisation de nouveaux projets. Notre capacité à investir pour le prochain mandat est donc restreint et il nous faudra reconstituer une capacité d'épargne suffisante.

Vous recevrez, dans quelques jours, un résumé des conclusions de ce rapport qui nous semble important de porter à votre connaissance. Nous serons en effet nécessairement limités dans nos engagements futurs en raison de nos faibles capacités d'investissement et notre fort taux d'endettement. C'est un bilan dont nous héritons et dont nous serons comptables.

Si l'avenir de la commune peut sembler gris en matière de finances publiques, nous avons cependant décidé de regarder vers l'avenir car celui-ci est devant nous.
C'est ensemble que nous pourrons porter les futurs projets de la collectivité et donc prioriser les projets que nous pourrons mener.

Protégez-vous.
Belles et joyeuses fêtes !

Séverine Vachon

Impression : Imprimerie Rochelaise
Éditeur : Mairie de Bauvoir sur Niort
Représentant légal : Séverine Vachon, Maire
Directrice de publication : Jessica DROUET
Comité de rédaction : Commission communication

PEFC 10-31-1240

11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

En raison du contexte sanitaire actuel et selon les directives gouvernementales, **la cérémonie commémorative du 11 novembre 2020** n'a réuni que six personnes au jardin des souvenirs pour rendre hommage à nos poilus dans le respect des gestes barrières et de la distanciation.

Autour de Mme VACHON, maire de la commune, avaient pris place Mrs JAUBERT et URBANSKI, représentants la délégation du Souvenir Français, Mr BOURDON membre de l'Union Nationale des Combattants ainsi qu'un militaire de la gendarmerie et un représentant du corps des sapeurs-pompiers.

Dans un premier temps, il a été fait lecture de deux messages rendant hommage à tous les militaires morts pour la France avant le dépôt de deux gerbes.

Les noms des militaires morts pour la France inscrits sur les murs du jardin des souvenirs ont été lus à haute voix ainsi que les noms de tous les militaires Français décédés au cours de l'année sur le théâtre d'opérations extérieures. La cérémonie s'est achevée après avoir respecté une minute de silence.

Il est à préciser que pour rendre hommage aux militaires morts en opération extérieures (OPEX) deux rosiers ont été plantés précédemment au jardin des souvenirs offerts par Mr JAUBERT, président du Souvenir Français.

UN PEU D'HISTOIRE

Origine de la Guerre 14-18

L'événement déclencheur de la première guerre mondiale fut l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie à Sarajevo le 28 juin 1914 par de jeunes nationalistes serbes. Par le jeu des alliances, la guerre est déclenchée en Europe.

L'Autriche-Hongrie pose un ultimatum à la Serbie, le 28 juillet, mais cette dernière ne cède pas. L'attaque de l'Autriche-Hongrie provoque alors une escalade du conflit. Le 30, la Russie déclare la guerre à l'Autriche pour aider ses alliés serbes. Les Allemands rejoignent les Autrichiens et déclarent la guerre à la Russie le 1er août, puis le 3 à la France. Le 4, le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne, dès l'invasion de la Belgique neutre. L'Italie reste neutre.

Le 1er août 1914, la France connaît la mobilisation générale.

L'armistice de 1918 :

Il fût signé le 11 novembre 1918 à 5 heures et met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), reconnaissant de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre, cet armistice étant prévu pour durer 36 jours, puis il a ensuite été renouvelé.

Le cessez-le-feu est effectif à 11 heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons, et annonçant la fin d'une guerre qui a fait pour l'ensemble des belligérants plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Les représentants allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'état-major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

La guerre est terminée officiellement le 28 juin 1919 avec le traité de Versailles.

ATOUT VERT

ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL

La municipalité a décidé d'entretenir ses deux terrains de football... Les 2 objectifs sont :

- de pouvoir **faire face à une demande de plus en plus importante** de l'utilisation des terrains, par les équipes du Club, et nous ne pouvons que nous en réjouir.
- **diminuer la consommation en eau** : des solutions techniques sont donc à notre disposition et nous avons choisi de les mettre en pratique.

Des travaux d'aération du sol ont été réalisés, avec deux outils différents pour un travail en profondeur "vertidrain" ainsi qu'un travail de surface "aérateur à couteaux"

DES FLEURS POUR NOS MASSIFS

AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS

Différents aménagements vont être repris ou créés d'ici le printemps prochain. Ils se situeront à la Maison Neuve, Le Fenêtreau et Rimbault.

Notre but sera de supprimer les zones minérales qui sont difficiles à entretenir (ex : allées gravillonnées), pour laisser place à de **plus grands espaces engazonnés**.

Sur l'ensemble des massifs qui vont être réalisés ou restaurés, nous avons choisi d'utiliser de la toile de paillage biodégradable, qui sera elle-même recouverte de plaquettes de bois pour limiter l'évaporation, et donc limiter les fréquences d'arrosage.

Sur les autres espaces verts, le traditionnel renouvellement des plantes à massifs a été effectué, avec la mise en place de chrysanthèmes début Novembre.

Nous souhaiterions d'ailleurs par la même occasion, **remercier le magasin Point Vert** de Beauvoir sur Niort, pour le don de ses 130 chrysanthèmes.

INFOS ROUTE

Une campagne de Point à temps *est lancée.*

Le temps clément de cet automne a permis d'effectuer quelques routes.

Le reste sera fait au printemps *au retour des beaux jours.*

Les travaux sur l'impasse de la Plaine au Fenêtreau et la rue du Cabaret à Rimbault sont engagés.

FIBRE À L'HORIZON

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le projet concernant le déploiement de la Fibre par Orange avance. Les études de faisabilité étant terminées, la commune a validé depuis le mois de Septembre les emplacements des différentes infrastructures nécessaires à sa mise en place.

Nous pouvons donc prétendre à la mise en service de la fibre dans le courant de l'année 2022. Trois armoires de rues seront installées sur le domaine publique à Beauvoir : au 243 route Nationale, au 176 rue du Plantis et sur le parking de l'église de Beauvoir-sur-Niort, l'armoire principale, appelée NRO.

CCAS

POINT D'INFORMATION

En cette période de crise sanitaire, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a ouvert un **Registre Communal nominatif** afin que les personnes vulnérables puissent s'y inscrire.

Les publics visés sont les personnes de 65 ans et plus, les personnes de 60 ans et plus inaptes au travail, les personnes handicapées de plus de 18 ans et plus.

Ce registre permet une **intervention ciblée des services sanitaires et sociaux** en cas de déclenchement du « Plan d'Alerte et d'Urgence » par le Préfet, ou du Plan Communal de Sauvegarde (Plan Canicule, Plan Grand Froid, Epidémie...)

Ce registre est également un devoir de Solidarité envers les plus fragiles, il n'est jamais clos. Toute personne qui le souhaite peut faire une demande d'inscription à n'importe quel moment de l'année, via un « formulaire » disponible en mairie (une demande de radiation peut mettre fin à l'inscription).

Comme lors de la canicule, pour ce reconfinement les membres du CCAS ont appelé les personnes âgées de plus de 70 ans, afin de connaître leurs besoins, leurs attentes, et parfois offrir juste une écoute.

Ce registre poursuit sa formation.

Lors de sa dernière réunion, les membres du CCAS ont délibéré sur les conditions d'attributions de bons alimentaires et sur leurs montants.

Cette délibération s'appliquera à compter du 1er janvier 2021.

N'oubliez pas de **respecter les gestes barrières, afin de vous protéger et protéger les autres.** Prenez soin de vous.

POINT ÉCOLE

PROTOCOLE SANITAIRE ET MENUS ÉQUILIBRÉS

Le retour des vacances de la Toussaint a été marqué par un nouveau confinement... mais pas pour les enfants.

Ces derniers ont repris le chemin de l'école avec un **protocole sanitaire renforcé**, notamment par le port du masque obligatoire pour les plus de 6 ans. La municipalité a fourni 2 masques à chaque enfant.

Concernant les mesures sanitaires, elles n'ont pas été amenuisées. Celles mises en place dès la rentrée de septembre respectaient déjà parfaitement le nouveau protocole (service cantine en deux temps, désinfection de la cantine entre les deux services et pendant les récréations) et garderie scolaire en deux lieux. La salle omnisport a également été mise à disposition pour les récréations par temps de pluie, afin que les distances soient respectées.

Ce qui a pu surprendre nos chérubins fut la présence, dès le 2 Novembre, des forces de police dans le cadre du plan VIGIPIRATE.

A cette occasion, l'entrée dans l'enceinte scolaire s'est effectuée par une entrée unique rue de la gare. Le portail de la maternelle a été sécurisé et renforcé par un système de vidéosurveillance.

Reste désormais à chacun, petits comme grands, de respecter le sens de circulation mis en place dans l'enceinte de l'école, afin d'éviter les brassages et de préserver ainsi la santé de tous.

Les 12 et 18 Novembre, Daniel Oinounou a été formé par une diététicienne, Mme Raymond, sur les réglementations nutritionnelles en vigueur, afin d'élaborer des menus adaptés à l'équilibre nutritionnel de nos enfants. Il sait désormais manier équilibre et plaisir, tout en élargissant ses compétences avec des menus végétariens.

Les membres de la commission Restauration scolaire ont d'ailleurs pu goûter ses plats le 15 octobre dernier.

POINT COMMISSION COMMUNICATION

NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE ET SITE INTERNET

La commission communication a pour rôle d'informer au maximum la population sur les actions, travaux et animations mis en place dans la commune.

Pour cela, plusieurs outils sont utilisés :

▶ **la page Facebook de la mairie :** créée en juin 2020, elle compte déjà 817 abonnés qui sont ainsi régulièrement informés de l'actualité communale (agenda, menus de la cantine scolaire, travaux...).

Si vous voulez rejoindre la page Facebook « Mairie de Beauvoir-sur-Niort », cliquer sur 👍

▶ **le bulletin municipal :** vous retrouvez dans ce bulletin l'ensemble des actualités municipales, locales, associatives et des informations pratiques. Rebaptisé «La Plume Belvoisienne» en septembre 2020 après avis de la population, vous pouvez le retrouver dans vos boîtes aux lettres tous les trimestres. La commission élabore ce bulletin de A à Z : rédaction des articles (sauf pour les associations qui nous les transmettent), photos, mise en page informatique, relecture et distribution dans vos boites aux lettres par l'ensemble de l'équipe municipale. Seule l'impression est réalisée par l'Imprimerie Rochelaise, société retenue par le conseil municipal. Une nouvelle formule est envisagée en 2021, nous vous tiendrons informés.

▶ **le site internet :** face aux difficultés pour retrouver les informations, le site fait peau neuve depuis juin. Si cela semble long, il s'agit d'un travail conséquent :

- rencontre avec quatre entreprises pour obtenir des devis, renseignements auprès des communes environnantes
- discussion en commission puis vote en conseil municipal pour retenir la société A3Web / Mon clocher, spécialisée dans la création de sites internet pour les collectivités
- choix de l'arborescence des pages, de la charte graphique
- rédaction du contenu...

Nous espérons pouvoir vous le présenter le plus rapidement possible. Vous pourrez y retrouver les informations de la mairie, les démarches pratiques, les coordonnées des associations et des entreprises communales...

NOUVEAU LOGO

La commission a également travaillé sur le changement du logo de la municipalité. Un peu vieillissant, il avait besoin de retrouver un peu de « peps ». Trois entreprises ont été consultées et c'est la société Décographic, de Beauvoir, qui a été retenue. Ce logo nous permettra de suivre une charte graphique en terme de couleurs pour l'ensemble des supports de la municipalité.

Beauvoir sur Niort

À VENIR

La commission effectue aussi la création de flyers/documents (invitation à la présentation des résultats de l'audit financier, concours des maisons illuminées, journée du développement durable, questionnaire TAN/TER...) et de vidéos diffusées sur la page Facebook de la municipalité (présentation des associations communales, semaine du goût à la cantine scolaire, cheminement pour accéder aux écoles, soutien aux commerçants lors du 2ème confinement...).

REMERCIEMENTS

La commission remercie l'ensemble de ses membres :

Présidente : Jessica DROUET ;

Membres élus : Rachelle AJINCA, Mickaël AUBINEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Emmanuelle CARRERE, Patricia GALLOIS ;

Membres non élus : Cynthia BONNARD, Jean-Jacques GALLOIS, Maxime LAMBERT, Pierre SARRAZIN.

Nous remercions également le secrétariat de mairie qui est le premier acteur pour recevoir vos demandes de communication que ce soit par mail, par téléphone ou en présentiel. Nos secrétaires gèrent également le panneau d'affichage lumineux qui se trouve dans le centre bourg de Beauvoir.

CONSEILS MUNICIPAUX

SYNTHÈSE DES COMPTES RENDUS

SEPTEMBRE 2020

▶ **Présentation de l'audit financier :** le cabinet financier KPMG est venu présenter en séance les résultats de l'audit concernant les finances de la commune. Une réunion publique a ensuite été programmée en octobre.

▶ **Echange de parcelle avec un administré :** des riverains ont mobilisé l'animatrice Natura 2000 et les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour un chenil de moins de 9 chiens se situant en zone naturelle protégée dans le périmètre de Natura 2000. Afin de trouver une solution d'apaisement avec l'ensemble des parties prenantes, la municipalité a proposé à l'administré propriétaire du chenil, un échange de parcelle en zone hors Natura 2000 (ancienne déchetterie).

▶ Désignation du **représentant de la commune pour les énergies renouvelables** siégeant à la Communauté d'Agglomération Niortaise : à l'unanimité Mr Thomas BURLOT a été désigné représentant.

▶ Désignation des **représentants de la commune à ID 79** (agence d'Ingénierie Départementale) : à l'unanimité Mr Mickaël AUBINEAU a été désigné titulaire et Mr Dominique BERGER suppléant.

▶ **Subventions versées aux associations :** la somme de 5 800€ a été attribuée aux associations communales au titre des subventions annuelles.

▶ Le nouveau règlement intérieur du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a été voté à l'unanimité.

OCTOBRE 2020

▶ Mr Pascal MANTEAU, directeur de la Coopérative Entente Agricole de Loulay et membre de la société AQUITABIO (membres fondateurs : CAP Faye, CEA Loulay, Océalia, Sèvre et Belle et Union Entente) a présenté à l'ensemble des élus, le projet d'installation du **nouveau bâtiment de séchage et de stockage de céréales bio** qui s'implante route de la Foye-Monjault. La mise en service est prévue pour juillet 2021 et aura une capacité de stockage de 11 500 tonnes répartis en 36 cellules. Le coût de cette installation s'élèvera à environ 6 millions d'euros. 2,50 personnes seront employées sur le site. Mr MANTEAU a précisé que ce nouveau silo n'était pas classé en bâtiment à risque. En effet, il s'agit d'un silo nouvelle génération qui permettra de prendre en charge la collecte des 250 actuels adhérents bio et qui sera doté de toutes les garanties de qualité grâce à des opérateurs solides et engagés, une démarche responsable, une thermométrie contrôlée, des conduites de gaz enterrées...

▶ **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) :** l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une CCID. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat est identique à celle du conseil. Il est demandé de dresser une liste de 24 noms parmi lesquels seront choisis par la DDFIP (Direction Départementale des FInances Publiques) les 12 membres.

▶ **Désignation des membres de la commission des listes électorales :** les membres sont élus pour une durée de trois ans. Le maire, les adjoints et les conseillers délégués ne peuvent siéger et la liste doit être prise dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Conseillers issus de la 1ère liste	BERGER Dominique	CARRERE Emmanuelle
	GALLOIS Patricia	MASSIEU BOISSINOT Lynda
	BRUANT Marc	CHATELIER Jérôme
Conseillers issus de la 2ème liste	BERNARDEAU Vilmont	/
	RAGUENAUD Rémy	/

▶ Présentation d'un projet de **parc éolien sur la commune de Doeuil sur le Mignon :** une enquête publique a eu lieu à la mairie du 14 septembre au 14 octobre concernant le projet d'implantation d'un parc éolien à Doeuil sur le Mignon. Il était demandé aux élus des communes avoisinantes de donner un avis sur cette implantation. Après échange, les élus présents ont validé à l'unanimité le projet.

▶ Nouvel **éclairage du terrain de tennis :** suite à la demande depuis plusieurs années du club de tennis et en soutien aux associations, la municipalité a validé l'installation d'un éclairage au niveau du terrain de tennis. La société Sunna Design a été retenue pour un éclairage LED solaire.

▶ Adhésion à la **centrale d'achat du centre de gestion** des Deux-Sèvres : dans le cadre de la mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), la commune a adhéré à la centrale d'achat du centre de gestion.

OCTOBRE 2020 (SUITE)

- Formation à la **réglementation nutritionnelle** du cuisinier, d'un adjoint et d'un conseiller délégué par une nutritionniste : ces trois personnes seront formées à la réglementation nutritionnelle en vigueur en restauration collective, la mise en place d'un plan alimentaire, un suivi des menus et un accompagnement sur logiciel.

- **Saisine du juge de l'expropriation relatif au dossier Brion** : la municipalité s'est positionnée depuis plusieurs années pour acquérir un terrain situé en zone réservée dans le PLU pour la création de logements pour personnes âgées. Les propriétaires ne souhaitant pas vendre le terrain, la municipalité a autorisé Mme Le Maire à signer une convention pour la saisine du juge de l'expropriation pour la fixation du prix.

NOVEMBRE 2020

- M. William NICOLAS, Directeur d'Intermarché à Beauvoir-sur-Niort et le groupe Mousquetaires ont présenté **l'extension du futur magasin d'Intermarché**.

- La brigade de gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan est venue présenter la démarche de **participation citoyenne**. Cette dernière est déjà en place dans les communes avoisinantes de Granzay-Gript, St Martin de Bernegoue et Bessines.

- Désignation des membres pour la **commission intercommunale des impôts directs** :
  - AJINCA Rachelle
  - AUBINEAU Jean Claude
  - MATHE Pascal

- Délibérations relatives au **budget eau** :
  - Transféré au syndicat 4B depuis le 1er janvier 2020
  - Amortissement budget eau

- Acquisition du **terrain SAVIN** : dans le cadre du projet de réaménagement de la circulation autour de l'EHPAD, un contact a été pris avec les propriétaires du terrain. Un accord sur le prix a été trouvé entre la municipalité et les propriétaires et permet ainsi l'achat de ce terrain.

- Estimation du prix de vente de l'**ancienne perception** : l'adjoint en charge des bâtiments a présenté le travail réalisé par la commission bâtiments concernant l'ancienne perception. Ce local ancien et vétuste pourrait être mis en vente par le biais d'une agence immobilière.

- **Prestations sociales CNAS** (Comité National d'Action Sociale) à destination des agents territoriaux : au regard de la cotisation annuelle versée par la municipalité au CNAS et la somme restituée aux agents qui en ont fait la demande en 2019, la municipalité réfléchit à une nouvelle organisation.

- Afin d'assurer l'entretien des voiries communales, une campagne de **point à temps** est prévue sur la commune. Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface.

- **Le CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) a mis en place une **cellule de soutien** en période de COVID. Les membres de cette commission ont réalisé une campagne d'appels téléphoniques lors du 2ème confinement pour s'assurer que les habitants de 70 ans et plus ne rencontraient pas de souci particulier ou avaient besoin d'une aide ponctuelle. Cette campagne d'appels téléphoniques avait déjà eu lieu cet été lors de la canicule.

- **Présentation des biens en vente par la société IAA (Immobilière Atlantic Aménagement) :** IAA est propriétaire de 40 logements dits « sociaux » sur la commune situés rue des rosiers, rue du renclos, rue des églantines, rue des Petits Affranchiments, au buisson fleuri et rue Charles Tillé. Quatre de ces logements ont été vendus aux locataires actuellement en place.

LE MOULIN DE RIMBAULT

TOURNE, TOURNE PETIT MOULIN

Vous pourrez le temps d'une balade, trouvez ce panonceau fixé au pied du moulin.

Celui-ci indique les différents organismes ou entreprises qui ont participé à la rénovation de l'emblème communal qu'est le moulin de Rimbault.

Un grand merci pour leurs dons qui permettront à notre moulin de tourner encore de nombreuses années.

DÉCORATIONS DE NOËL

UN SAPIN AU PIED DU SAPIN

La commune a reçu un don d'une habitante de Marigny pour un **sapin géant Nordmann**.

Celui-ci est placé sur la place de Beauvoir, en complément des **illuminations de Noël**.

Ci contre, l'équipe municipale mise à contribution pour la décoration des sapins

JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RETOUR SUR LA JOURNÉE DU 3 OCTOBRE

Le 3 octobre dernier, dans le cadre de la **semaine européenne du développement durable**, vous avez été nombreuses et nombreux à participer à cette journée et nous vous en remercions.

Le matin, les brigades vertes ont arpenté les rues de notre commune afin de la rendre plus propre. Malgré l'arrivée de la pluie, en 2 heures de temps, les déchets ramassés ont rempli un camion.

L'après-midi, après une formation sur la valorisation des biodéchets dispensée par la CAN, environ 50 personnes sont venues récupérer leur composteur en bois ou en plastique.

Si vous avez manqué cette journée, vous pouvez toujours en faire la demande sur le site de la CAN (www.niortagglo.fr).

Merci à tous de votre participation et à bientôt pour une prochaine journée !

TRAVAUX INTERMARCHÉ

RENCONTRE AVEC LES MOUSQUETAIRES

Jeudi 12 Novembre, le conseil municipal a reçu le groupe mousquetaires et son directeur territorial, Mr NICOLAS, concernant le projet d'extension du magasin Intermarché.

Suite à l'acquisition de trois biens immobiliers, les travaux devraient débuter fin 2020 ou début 2021 pour se terminer courant de l'année prochaine.

En plus de l'extension de la surface de vente, vous trouverez un parking de covoiturage composé de 14 places, mais également 10 emplacements pour voitures électriques, un parking à vélos de 12 places, une aire de camping-car (deux places), une aire de pique-nique avec nichoirs à oiseaux. Ces parkings seront équipés de pavés drainants et de voies douces piétonnes.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur l'extension du bâtiment.

De nouveaux accès sont également prévus ainsi que le réaménagement complet de la station-service.

PARTICIPATION CITOYENNE

PROJET VOISINS VIGILANTS

Lors de ce même conseil municipal, le Chef d'Escadron LACAMPAGNE commandant la compagnie de NIORT et le Lieutenant BERANGER commandant la communauté de brigades de Frontenay-Rohan-Rohan sont venus présenter le projet **«Participation citoyenne»** que la municipalité souhaite mettre en place sur la commune. Il s'agit d'un dispositif axé sur la participation de la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Le protocole est encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les communes qui ont adhéré au projet ont vu leur délinquance et incivilités baisser de 25 à 50%. Près de chez nous, les communes de Granzay-Gript, Saint Martin de Bernegoue et Bessines se sont engagées dans cette démarche. Alors pourquoi pas nous !

À ce titre, **nous recherchons des personnes volontaires** pour être référentes de leur quartier ou lieu-dit afin de faire l'interface entre la Gendarmerie, la commune et les habitants.

Si le projet vous intéresse et que vous souhaitez devenir un acteur de la sécurité de votre commune, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour vous faire connaître au : ☎ 05.49.09.70.78
ou par mail : 💻 mairie-beauvoir@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE PLUI-D

L'agglomération du niortais se lance, à compter du mois de décembre, dans une démarche d'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui viendra suppléer les documents d'urbanisme existants dans les communes. Ce document devrait être finalisé et s'appliquer d'ici 2024. Ce document servira d'outil de planification à horizon de 10 ans.

Ce nouveau PLUI-D devra s'appuyer sur les orientations fixées à l'échelle nationale, régionale à travers le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) et au niveau intercommunal en s'appuyant sur les règles locales établies dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Le SCoT établit ainsi des règles précises en matière d'habitat, de développement des énergies renouvelables, de préservation des éléments paysagers et patrimoniaux mais aussi d'amélioration des déplacements et du développement de l'habitat.

Ainsi, 30 % des nouveaux logements construits doivent l'être dans les enveloppes urbaines existantes (contre 10% au cours des dix dernières années) et les communes devront réduire en moyenne de près de 50% la consommation foncière afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver la trame verte et bleue et la biodiversité.

Les friches, dents creuses devront être identifiées pour être urbanisées en priorité. Un travail d'identification des divisions parcellaires possibles sera aussi réalisé dans une perspective de densification.

Enfin, il conviendra de définir un nouveau tracé des enveloppes urbaines, lequel aura nécessairement un impact sur les possibilités d'urbanisation pour les dix prochaines années.

CALENDRIER DES TRAVAUX

- **Lancement de la démarche :** septembre 2020
- **Rencontres communales :** déc 2020 / sept 2021
- **Ateliers intercommunaux et zonages avec concertation publique :** sept 2021 / déc 2022
- **Phase réglementaire** (consultation des communes et enquête publique) : déc 2022 / déc 2023
- **Approbation du PLUID** : décembre 2023

BUDGET PARTICIPATIF DU DÉPARTEMENT

RÉSULTAT

A l'initiative du Département, le 7 octobre 2019, tous les Deux-Sévriens de plus de 11 ans étaient invités à déposer leurs idées pour améliorer le quotidien en Deux-Sèvres.

Sur les 700 idées déposées par les citoyens, 193 projets ont été soumis aux votes, dont 2 projets à Beauvoir sur Niort.

Après 90 000 votes, l'Assemblée départementale a désigné, lors de sa séance du 16 novembre, les 80 projets lauréats du Budget Participatif 2020 qu'elle financera à hauteur de 80 %.

Grâce à votre mobilisation citoyenne, les 2 projets belvoisiens ont été élus !

Ainsi, nos écoliers vont pouvoir bénéficier d'un abri à vélos et les vitraux de l'église pourront être remplacés. Les travaux devraient avoir lieu en 2021.

Merci à toutes et à tous !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMR

PAS DE RÉPIT POUR LES SALARIÉES ET LES BÉNÉVOLES MALGRÉ LA COVID-19

En raison des conséquences de la pandémie toujours active, l'assemblée générale 2020 de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) s'est tenue à huis clos le 16 octobre 2020, en présence des membres du Conseil d'Administration et de Monsieur HOUMAULT, directeur de la Fédération.

Le bilan d'activités fait apparaître une progression des heures d'intervention de plus de 4,7% (15476 heures). Une gestion financière rigoureuse au niveau fédéral a permis de faire bénéficier les salariées d'une prime de fin d'année significative. Par ailleurs, une nouvelle bénévole est venue rejoindre l'association : Mme Danielle RAT à qui nous souhaitons la bienvenue.

Même si la chape de la COVID est pesante, les personnes ont continué de faire confiance aux services de l'ADMR. Cependant, depuis mars dernier, les salariées doivent travailler dans des conditions particulières en ayant le visage masqué. Aujourd'hui, elles communiquent surtout par le regard. Conscientes des risques qu'elles encourent tant pour elles que pour les personnes accompagnées, elles mettent tout en œuvre pour respecter les gestes de prévention. Dans cette situation anxiogène, à travers leurs actions (toilette, repas, ménage), elles peuvent cependant continuer à dire les mots apaisants pour soulager les personnes de leur solitude, du manque de visites ou de l'absence de lien social.

Pendant cette période difficile, une nouvelle fois merci à celles et ceux qui ont aidé le service ADMR par l'octroi de dons et/ou de subventions.

A l'heure où la solidarité doit jouer un grand rôle, les salariées et les bénévoles gardent au plus profond d'eux-mêmes, le sentiment d'une joie sereine que tout un chacun ressent quand il apporte un peu de soulagement à la souffrance des autres.

La dimension humaine et sociale de ce travail n'est plus à démontrer ; aussi il serait agréable pour l'ADMR d'accueillir de nouvelles personnes salariées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez les contacter par téléphone au ☎ 05 49 17 06 77, ou directement sur place : ADMR - Place de l'hôtel de ville 79360 Beauvoir-sur-Niort

JUDO

LE JUDO DE NOUVEAU CONFINÉ

Comme beaucoup de sports, le judo a repris son activité au mois de septembre en suivant un protocole sanitaire particulier imposé par la fédération. Les accès aux vestiaires étaient interdits, les licenciés devaient venir habillés, chacun devait se mettre du gel hydroalcoolique sur les pieds et les mains avant de monter sur le tatami. De plus, la surface de combat était désinfectée par le club entre chaque groupe et à la fin des séances.

Des bénévoles ont aidé à gérer les groupes en guidant les plus jeunes afin que tout se passe pour le mieux.

Une fois de plus, les nouvelles mesures de confinement les empêchent de réaliser leur soirée Karaocrêpes qu'ils avaient décalé à cause du premier confinement.

Sandra, leur professeur, repasse en chômage partiel et essaye de garder le contact avec les licenciés.

Le club est en pleine réflexion pour faire un geste économique envers leurs adhérents qui ont repris cette année leur licence.

Pendant cette période, il est rappelé que le bureau recherche de nouveaux membres pour se renouveler et pour s'adapter à la future reprise de son activité. Il faudra du monde, de nouvelles idées et ensemble ils promettent de ne pas baisser les bras même dans cette période difficile.

RESTOS DU COEUR

HORAIRES ET INSCRIPTIONS

Le centre des Restos du Cœur de Beauvoir-sur-Niort est **ouvert tous les vendredis** pour la distribution alimentaire de 10h00 à 13h30.

Les inscriptions peuvent être prises ces mêmes jours de 8h30 à 12h00. Pour cela, vous devrez vous munir de tous documents originaux indiquant vos ressources et vos charges. Des copies seront faites et vos documents rendus dès l'inscription terminée.

Pour de plus amples renseignements, appeler le centre au ☎ 05.49.04.50.25
En cas d'absence, n'hésitez pas à laisser un message ou appeler au ☎ 07.70.65.98.77

LL NATHAN

UNE ASSOCIATION GÉNÉREUSE

L'Association LL Nathan reste active. Suite à la pandémie COVID 19, toutes les manifestations ont été annulées cette année (randonnée, course à pied et VTT, vide grenier et son repas annuel).

L'Association soutient depuis longtemps **« Un hôpital pour les enfants »** du CHU de Poitiers. Lundi 26 Octobre, Stéphane RENAUDEAU, accompagné de son fils Nathan (qui devait subir une opération chirurgicale pour le retrait de son pack) ont, une nouvelle fois, distribué, les bras chargés des jouets de leur partenaire King Jouet ainsi qu'un chèque de 1 000 €.

« Un hôpital pour les enfants » a **remercié très sincèrement** la générosité de l'Association. Ces dons vont leur permettre de pérenniser leurs actions auprès des enfants hospitalisés et de leur famille au sein du CHU de Poitiers.

Tous les membres de l'Association LL Nathan remercient les personnes qui leur apportent leur soutien en cette année 2020.

Prenez soin de vous et vos proches !

TENNIS

CLUB BEAUVOIR - LA FOYE MONJAULT

Après une saison 2019/2020 en partie perturbée par la crise sanitaire, la pratique du tennis avait pu reprendre au sein des clubs, dans le respect de précautions sanitaires, en liaison avec les autorités nationales ou locales.

Le début de saison 2020/2021 a permis de poursuivre largement les activités jusqu'aux dernières mesures de confinement établies fin octobre 2020.

Les adhérents du TC BEAUVOIR/LA FOYE MONJAULT ont ainsi pu renouveler leur adhésion, l'école de tennis reprendre ses activités dès le 15 septembre 2020 et les premières compétitions se dérouler sans encombre. Les dirigeants remercient les membres du club pour leur confiance renouvelée et le respect des mesures mises en œuvre.

Le club propose diverses formules d'adhésion, depuis la grande section de maternelle, allant de la pratique loisir, à la compétition, avec ou sans cours de tennis.

Le site internet du club apporte toutes informations à toute personne intéressée par la pratique du tennis : **https://club.fft.fr/beauvoirlafoye/**

Désormais, **toute activité de club demeure suspendue**, jusqu'à nouvel ordre. L'espoir de retrouver prochainement le chemin des courts est lié à l'évolution de la pandémie.

Le club ne manquera pas d'informer ses adhérents dès qu'une perspective de reprise se fera jour.

Les dirigeants du TCBF souhaitent à chacun de demeurer épargné des vicissitudes de cette crise.

Contact : Mme DEFOREST Josiane
☎ 06.10.41.86.81

TÉLÉTHON

MANIFESTATIONS ANNULÉES

2020 est une année difficile pour tous et pour le milieu associatif et caritatif. Le téléthon est impacté également par la situation sanitaire.

De ce fait, **le repas n'aura pas lieu** mais les personnes qui ont l'habitude de venir, peuvent **faire don** des 11€ du repas au téléthon en déposant leur chèque auprès de Mme Pierrette CHAUVIN. Ils seront ensuite transmis à l'AFM (Association Française pour la Myopathie).

Les autres activités, telles que le ball-trap, le badminton, la marche, n'ont pu avoir lieu.

La section téléthon de Beauvoir compte sur votre compréhension et espère que l'invité COVID-19 sera absent lors de l'édition 2021.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Renseignements auprès de Dany BERNARD
☎ 05.49.09.76.94

INCIVILITÉS

DÉCHETS - OBJETS ENCOMBRANTS

POUR LES ORDURES MENAGERES, vous disposez d'un bac de collecte individuel. Il doit être sorti au plus tôt le dimanche soir pour la collecte du lundi assurée par la Communauté d'Agglomération du Niortais. Les villages de Rimbault et La Maison Neuve sont collectés le jeudi matin. Les bacs doivent donc être sortis le mercredi soir. Entre deux collectes, les bacs doivent être rentrés.

Si les lundis et jeudis se trouvent être des jours fériés, les collectes sont assurées les jours suivants, soit mardi et/ou vendredi

LES ENCOMBRANTS, DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES, CARTONS VOLUMINEUX, DECHETS VERTS doivent être apportés à la déchetterie *(ouverte les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 18h et les lundi, samedi et dimanche de 9h à 12h)*

LES ENCOMBRANTS QUI NE PEUVENT PAS LOGER DANS LE COFFRE D'UNE VOITURE

La Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN) propose un service gratuit de collecte de vos déchets volumineux en porte-à-porte, type sommiers, gros électroménagers (gazinière, frigo, lave-linge, ...), meubles non démontables...

- Sont exclus tout objet ou déchet non déclarés lors de la prise de rendez-vous, ainsi que les objets pouvant loger dans un coffre de voiture. Pour ce type d'objet, vous pouvez faire appel à des associations caritatives comme le Secours populaire, Anneau de l'Espoir ou Emmaüs (service gratuit en porte à porte).

RAPPEL

Lorsque vous achetez un appareil électrique ou électronique neuf, votre revendeur a l'obligation de reprendre votre ancien appareil usagé.

- Contactez la CAN au 08.00.33.54.68 en précisant votre adresse postale et votre numéro de téléphone
- Le service des déchets ménagers de la CAN vous recontactera dans les trois jours ouvrables pour fixer un rendez-vous. La collecte est effectuée les mardi, jeudi et vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 16h.
- Le jour prévu pour la collecte, les déchets volumineux devront être présentés sur le domaine public sans entraver la circulation, ou de manière générale la sécurité des usagers (absence de trottoir, de bas-côté...). Si ce n'est pas possible, la présence du demandeur sera exigée au moment de l'enlèvement par les agents de la CAN.

LE VERRE, LE PAPIER ET LES EMBALLAGES RECYCLAGES doivent être déposés **DANS ET NON A CÔTE DES CONTENEURS** gérés par la Communauté d'Agglomération Niortaise dans les points d'apport volontaire.

Le dépôt des déchets au pied des conteneurs (sacs d'ordures ménagères, encombrants, etc.) est **STRICTEMENT INTERDIT.**

POUR INFORMATION, le non-respect des conditions d'utilisation des PAV entraine une charge supplémentaire de travail pour les employés communaux. En effet, chaque semaine, ce sont les équipes techniques qui ramassent environ un camion de déchets sauvages.

CETTE SITUATION NE PEUT PERDURER.

IMPORTANT

Le Code Pénal stipule que les infractions au règlement de collecte sont passibles de poursuites.

« Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1500€ (3000€ en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code Pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'Environnement »

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

La commune félicite les heureux parents pour la naissance de Telma AUZANNEAU et Louis BIDIMA-MVOMO. Nous souhaitons une belle vie à ces enfants dans la commune de Beauvoir-sur-Niort.

CHRONIQUE HISTORIQUE

LA CANTINE

Entre la salle Abeille et la route départementale, un espace libre : là était la cantine.

Rentrée 1965-66, les élèves y prennent leurs premiers repas préparés par Mesdames Chaudron et Portron ; pratiquement tous les élèves. Ils seront jusqu'à 130 quelques années plus tard.

Les cantinières ! Mme Chaudron : 1965 - 1985 ; Mme Portron : 1965 - 1997. 20 ans ; 32 ans. Cantine, centre de loisirs à partir de 1977, voyages scolaires. De bien belles carrières.

Élus municipaux, délégués des parents d'élèves, constituent le comité de gestion de la cantine. Le président sera toujours un parent d'élèves.

La commune a en charge les salaires, le chauffage, l'électricité, l'achat de tout matériel, l'entretien des locaux - réfectoire, cuisine, réserve. La pose d'un carrelage fut particulièrement appréciée des cantinières.

Seule la partie nourriture concerne les parents. Le directeur d'école assure la gérance, approvisionnement - localement de préférence - comptabilité.

Les enseignants prennent leurs repas avec les élèves.

À tour de rôle, ils se chargent de la surveillance - repas gratuit et rétribution municipale.

Chaque matin, un relevé des rationnaires est effectué afin d'établir le nombre exact des repas à servir et de préparer la note mensuelle due par les familles.

En cette année 1965 - 66, les élèves de l'école du Cormenier - 2 classes - prennent leur repas dans leur cantine ouverte depuis plusieurs années. Mme Donizeau est leur cantinière. À la fermeture de l'école, elle travaillera à la cantine de Beauvoir succédant à Mme Chaudron et ce jusqu'à sa retraite. Une autre belle carrière.

André Chaigne